



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AOÛT 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le premier (1^e) jour du mois d'août deux mille vingt-et-deux à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5

Sont absents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Béclair Hamel

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

7. TRÉSORERIE

7.1 COMPTES À PAYER

8. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

8.1 RECOMMANDATION 22-06 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES

8.2 RECOMMANDATION 22-07 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES

8.3 RECOMMANDATION 22-08 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES

9. VOIRIE MUNICIPALE

9.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT DU MTQ POUR PRÉVENIR DES DÉCÈS SUR SES ROUTES

9.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN DÔME AU GARAGE MUNICIPAL (917 RG DE L'ÉGLISE NORD)

10. RESSOURCE HUMAINE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

10.1 POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉVÈNEMENT BEDFORD CRUISE-IN

12.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR L'ENSEIGNE DU BUREAU MUNICIPAL

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2022.08134

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 1 août 2022, soit adopté en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

2022.08135

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Madame Bélair Hamel, Directrice générale fait la lecture d'une lettre adressée au conseil.

À vous chers membres du conseil municipal,

Je souhaite personnellement vous remercier de m'avoir choisie en tant que récipiendaire de la bourse efforts et persévérance scolaire émise par la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge. J'ai été très touchée de cette attention. Cette bourse me sera grandement utile afin de réaliser mes rêves futurs et de poursuivre mes études dans le domaine de la santé.

Encore, merci !

Arianne Bélanger

Mme la Mairesse
Membres du conseil

Je voudrais vous remercier pour la bourse que vous m'avez accordée. Cette bourse servira à m'aider à poursuivre mes études à l'école professionnelle de Saint-Hyacinthe, je prévois faire le programme production animale puis mécanique agricole. Je voudrais

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ensuite revenir sur la ferme familiale car je suis la 5^{em} génération. Encore une fois merci de m'aider à réaliser mes rêves.

Agricolement vôtre
Andy Coupal

Madame Sonya Lapointe,

Je suis privilégié d'obtenir une bourse provenant de votre entreprise. Par ce don, vous contribuez, à votre façon, au développement des citoyens de demain en me permettant de poursuivre mes études.

Je profite de cette occasion pour vous remercier, au nom de tous les finissants, pour votre engagement envers le succès de notre jeunesse.

Gabriel Brais

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en juillet 2022.

7. TRÉSORERIE

7.1 Comptes à payer

2022.08136

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

8.1 Recommandation 22-06 du comité intermunicipal des incendies

2022.08137

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

Réparation asphalte du stationnement de la caserne :

RECOMMANDATION 22-06

Il est proposé de ne pas effectuer les réparations recommandées à la dernière réunion (recommandation 22-05) d'urgence.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

De plus, aucune réparation du stationnement n'est recommandée par les membres du comité.

ADOPTÉE

8.2 Recommandation 22-07 du comité intermunicipal des incendies

2022.08138

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Dossier RH

Madame Lamothe présente un tableau comparatif des salaires afin de comparer la rémunération du directeur incendie comparativement à ceux de la région.

Une résolution devra être adoptée par chacune des municipalités pour accepter l'ajustement du salaire de Ralph Gilman à un taux horaire de 30 \$ de l'heure.

RECOMMANDATION 22-07

Proposé par André Choinière
Appuyé par Richard Campbell
Et adopté à l'unanimité

D'ajuster le salaire du directeur du service des Incendies à un taux horaire de 30 \$ de l'heure rétroactivement au 1er janvier 2022, et ce pour un nombre équivalent à 25 heures par semaine.

Le tout en tentant de respecter le budget du service des incendies pour l'année 2022.

ADOPTÉE

8.3 Recommandation 22-08 du comité intermunicipal des incendies

2022.08139

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Le comité recommande d'effectuer une évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel de la caserne existante afin de soumettre au ministère la construction d'une nouvelle caserne au programme de subvention PRACIM. Cette étude représente une dépense de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

Les maires concernés seront avisés de la démarche afin d'obtenir leur consentement pour mandater une firme à la réalisation de cette évaluation de la caserne existante.

RECOMMANDATION 22-08

Proposé par Daniel Rivet
Appuyé par Éric Rioux
Et adopté à l'unanimité

D'accepter l'offre de service du 11 juillet 2022 de la firme TB Maestro au montant de 7 500 \$, plus les taxes applicables afin de procéder à l'évaluation de l'état physique, occupationnel

ADOPTÉE

9. VOIRIE MUNICIPALE

9.1 Demande d'engagement du MTQ pour prévenir des décès sur ses routes

2022.08140

ATTENDU QUE l'entretien et la détermination de la limite de vitesse sur les routes numérotées sont de la compétence du ministère des Transports (ci-après nommé Ministère);

ATTENDU QUE la mobilité active représente une solution crédible pour lutter contre les changements climatiques et pour favoriser de saines habitudes de vies chez nos concitoyennes et concitoyens ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE notre municipalité est traversée par la route 235, ainsi qu'une section du ch. St-Ignace, sous la gestion du Ministère ;

ATTENDU QUE ces routes représentent une artère de circulation importante avec beaucoup de circulation rapide et constituent une barrière aux cheminements piétons sécuritaires ;

ATTENDU QUE le Ministère est un partenaire incontournable des municipalités et que ses actions devraient être en adéquation avec les besoins des communautés et la sécurité des personnes ;

ATTENDU QUE la fluidité automobile sur les routes numérotées ne doit plus être privilégiée au détriment de la sécurité des concitoyennes et concitoyens demeurant dans les communautés traversées par ces routes ;

ATTENDU QUE des enjeux de sécurité routière sont régulièrement soulevés par les usagers partout au Québec autant pour les automobilistes, les piétons, que les cyclistes ;

ATTENDU QUE plusieurs autres villes, municipalités ou MRC du Québec (ci-après nommées municipalités) ont adopté des résolutions demandant un apaisement de la vitesse sur les routes numérotées, sans résultat, comme en témoigne la lettre d'opinion parue dans La Presse le 26 mai 2022 signée par 10 maires et mairesses et les nombreux reportages médiatiques sur le sujet (Téléjournal le 31 mai 2022, article La Presse 1er juin 2022, TVA Estrie le 3 juin 2022);

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite joindre sa voix à celles des nombreuses municipalités dénonçant les obstacles majeurs qui ralentissent les actions visant la sécurisation des routes sous la gestion du Ministère qui traversent nos milieux de vie ;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir afin de prévenir des décès et des collisions graves.

Sur la proposition de André Choinière
Appuyée par Ghislain Quintal

Il EST RÉSOLU par unanimité du conseil:

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge demande au ministère des Transports du Québec de travailler proactivement en collaboration avec toutes les municipalités du Québec concernées par cette problématique et à agir pour prévenir des tragédies sur les routes sous sa gestion ;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge invite le ministère des Transports du Québec à adopter l'approche vision zéro blessé grave et mortel, un engagement se retrouvant dans la Politique de mobilité durable - 2030 du gouvernement du Québec, ;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge presse le ministère des Transports du Québec à faire preuve de proactivité et de prévisibilité en se dotant d'un plan d'action, ainsi que des ressources humaines et financières nécessaires, pour répondre aux demandes de municipalités visant à sécuriser les routes du réseau supérieur se situant à l'intérieur des périmètres urbains ;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge invite le ministère des Transports du Québec à décentraliser la gestion de certaines routes sous sa responsabilité, accompagné du soutien financier nécessaire, en s'entendant avec les municipalités du Québec concernées qui disposent des ressources humaines et techniques pour le faire ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise:

- à la MRC de Brome Missisquoi, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités sous forme de demande d'appui ;
- à l'adresse courriel resolution@pietons.quebec pour compilation et dépôt officiel au Ministère des Transports ;
- À Madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi et ministre et au ministre des Transports François Bonnardel.

9.2 Acceptation de l'offre pour l'achat et l'installation d'un dôme au garage municipal (917 rg de l'église nord)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2022.08141

CONSIDÉRANT l'offre déposée par J.P Binette inc. au montant de 32 570 \$ plus taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'un dôme pour l'entreposage de la machinerie;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 95 000 \$ était réservé pour la construction d'un appentis au garage municipal et que celui-ci sera utilisé aux fins de l'achat du dôme ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de J.P Binette Inc.;

QUE l'offre datée du 27 juin 2022, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

10. RESSOURCE HUMAINE

10.1 Poste de Directrice générale adjointe

2022.08142

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la lettre de démission de la directrice générale adjointe datée du 4 juillet 2022, qui prend effet immédiatement ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la démission de Madame Julia Neven-du Mont au poste de directrice générale adjointe.

QUE le conseil entérine la nomination de Sonya Lapointe, André Choinière et Dominique Martel, mairesse à titre de membre du comité de sélection.

ADOPTÉE

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Demande de contribution financière pour l'évènement Bedford Cruise-In

2022.08143

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 200 \$ à Mario Massari, secrétaire-trésorier du comité Bedford Cruise-In, pour la 5^{iem} édition du Bedford Cruise-In.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense

12.2 Acceptation de l'offre pour l'enseigne du bureau municipal

2022.08144

CONSIDÉRANT que le conseil désire rafraîchir l'image de l'enseigne au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que la direction générale a demandé deux soumissions pour le graphisme de cette enseigne ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre d'Ashley Olivieri au montant de 500 \$ plus taxes applicables;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2022.08145

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR André Choinière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 19h48.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélaïr Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse